

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 18 septembre 2015

Le dix-huit septembre deux mil quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Aurélie MOYSAN, Michel PERRIN, Patricia PIGEON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Christine LE FOLL, qui avait donné pouvoir à Patricia PIGEON, Joël TOURTE qui avait donné pouvoir à Alain LEGRAND, Jean Luc TANGRE, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Michel GONCALVES qui avait donné pouvoir à Michel PERRIN.

Catherine SCHWIND a averti qu'elle aurait un peu de retard.

Ordre du jour :

Finances

Cantine

Personnel

Travaux

Festivités

Questions diverses.

Francis POISSON est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 26 juin 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

❖ ACCEPTATION DE CREDIT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le chèque de remboursement de la SMACL d'un montant de 1 342.77 € en remboursement du dégât des eaux à la cantine.

❖ DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote la décision modificative n°1/2015 résumée comme suit : DEPENSES : diminution de crédits 2 674.44€ au compte 2183, augmentation de crédits 2 674.44€ au compte 205.

❖ DEMANDE DE FINANCEMENT

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le projet d'installation d'un rail de protection au droit du lavoir d'un montant estimatif de 8 413.50 € HT et sollicite l'aide financière du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2015.

Arrivée de Catherine GSCHWIND

Afin de **préserv**er les **piétons** et tout particulièrement les enfants qui se rendent à l'école, un cheminement en grave sera réalisé dans les meilleurs délais dans le virage du lavoir.

❖ INDEMNITE DE CONSEIL

Le Conseil municipal par 9 voix pour et deux abstentions (Catherine SCHWIND et Michel PERRIN), décide d'allouer à Monsieur Ludovic BONNETON l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget telles qu'elles ressortent des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983, à taux plein, à compter de l'année 2015 et pour tout le mandat.

CANTINE

Le Conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention (Michel PERRIN): prend acte de l'attribution du marché public concernant la fourniture de repas en liaison froide, au fournisseur « LES PETITS GASTRONOMES »,

accepte le nouveau règlement interne, accepte de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire de TIGEAUX, dit que ces tarifs seront appliqués comme suit :

<i>Fréquentation</i>	<i>Repas par semaine</i>	<i>Prix du repas</i>
« Régulière »	4	4.90 €
« À jours fixes »	3	5.10 €
	2	5.30 €
	1	5.50 €
« Occasionnelle »		5.90 €
Cas particuliers	Retard de paiement	5.90 € (pour la totalité des repas du mois)
Extérieurs au S.I.R.P.		5.90€

Et rappelle que les enfants non-inscrits au service de restauration ne sont pas acceptés dans les locaux de la cantine.

TRAVAUX

❖ CONTRAT RURAL

Les travaux de réfection des toitures de l'église sont venus clore les travaux du Contrat rural initié en 2010.

❖ GRILLAGE DE L'ECOLE

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte de l'attribution des travaux de réfection du grillage de l'école à l'Entreprise Paysagistes d'Ile de France pour un montant HT de 4 710 €.

VOIRIE

Le Conseil municipal remercie le Département qui a bien voulu réhabiliter la rue du Grand Morin (RD20).

Danielle POIRSON informe le Conseil que, sur sa demande, l'Entreprise COLAS effectuera le marquage du stationnement gratuitement en dédommagement des imperfections des travaux.

Alain LEGRAND informe le Conseil que, sur sa demande, les gendarmes de MORTCERF sont venus verbaliser les conducteurs en infraction de stationnement sur le parking.

D'autre part, malgré plusieurs avertissements, certains riverains persistent à stationner leurs véhicules sur les trottoirs. Il rappelle que le stationnement des véhicules sur les trottoirs est interdit (cf Code de la route R 417-10). La Gendarmerie a été avisée, elle interviendra sur demande. Son intervention concernera aussi les « véhicules tampons ».

Danielle POIRSON rappelle à nouveau l'article 12 du PLU : « Le stationnement des véhicules de toute nature correspondant aux besoins des constructions et installations nouvelles, doit être assuré **en dehors** de la voie publique... »

Une réunion concernant les opérations de viabilité hivernale va être organisée. Les personnes qui souhaitent y apporter leur contribution sont les bienvenues et peuvent se rapprocher d'Alain LEGRAND.

PLU

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les modifications proposées et demande à Madame le Maire de prendre toutes dispositions pour lancer la consultation publique.

FESTIVITES

❖ INAUGURATION DES LOCAUX COMMUNAUX

La Salle DERVEAUX n'a pas pu être inaugurée en raison de la période pré-électorale de 2013. Les travaux d'aménagement des abords de la salle puis ceux des toitures de l'église ont ensuite retardé l'inauguration.

L'ancien appartement communal a été transformé en salle de classe, anticipant ainsi les besoins dans le cas de la création d'une nouvelle classe au sein du RPI.

L'ensemble de ces locaux sera inauguré le samedi 10 octobre prochain à 11 heures en présence de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet, Monsieur Jean-Jacques BARBAUX, Président du Conseil départemental, Monsieur Christian JACOB, Député, Monsieur Michel HOUEL, Sénateur et de nombreux élus. Les Tigéens sont très cordialement invités à participer à cette cérémonie qui sera suivie d'un cocktail (réponse souhaitée).

❖ NOEL

Danielle POIRSON informe le Conseil que le Père Noël passera samedi 12 décembre ; comme d'habitude une petite scène sera proposée par les enfants. Les enfants qui souhaitent participer au spectacle en tant qu'acteurs sont priés de s'inscrire auprès du secrétariat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de commander les jouets pour les enfants âgés de moins de 12 ans auprès de l'Entreprise DE NEUTER, renouvelle la délivrance de chèques cadeaux d'une valeur de 20 euros aux enfants du village âgés de 12 à 14 ans.

Les Elus recevront les **personnes âgées de plus de 65 ans le samedi 5 décembre pour le traditionnel déjeuner de Noël.**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de reconduire l'attribution de la somme de 100 € aux deux personnes âgées de plus de 81 ans, domiciliées à Tigéaux depuis 2001 et présentes dans la commune à ce jour.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'établir une nouvelle règle de répartition des primes de fin d'année versées aux agents titulaires de la Commune, en s'appuyant sur le pourcentage maximum calculé en 2014.

Autres festivités

- Les Rois seront fêtés le 10 janvier,
- Une soirée festive est envisagée en mars.

❖ SALLE COMMUNALE

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le nouveau règlement de la salle communale dite Salle DERVEAUX,

Les tarifs de location seront appliqués comme suit :

Bénéficiaires	Semaine	Week end (du samedi 9h au lundi 9h)
Associations Tigéennes et assimilées	Gratuit	
Associations extérieures	Abonnement annuel : 60 €/h Tarif réduit : 1 500 € pour 1 heure par semaine pendant les périodes scolaires. Payable d'avance	
Tigéens Extérieurs		500€ 1 000€
Agents municipaux		150€
Sociétés commerciales ou autres		1 000€

QUESTIONS DIVERSES

❖ REPRISE DE CONCESSION FUNERAIRE

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de reprendre les concessions funéraires libres de toute inhumation,

Le remboursement se fera de la manière suivante :

Concessions perpétuelles :

2/3 du montant de la taxe perçue à l'origine de la concession x 0.6

(le tiers du montant de la taxe perçue à l'origine de la concession étant reversé par la Commune au CCAS)

Autres concessions :

2/3 du montant de la taxe perçue à l'origine de la concession x nombre d'années restantes

durée initiale de la concession

(le tiers du montant de la taxe perçue à l'origine de la concession étant reversé par la Commune au CCAS)

❖ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (R.P.Q.S.)

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif 2014.

❖ INFORMATIONS

○ Arrêtés municipaux

Les propriétaires sont tenus de faire ramoner leurs cheminées avant le 30 novembre (le ramonage chimique par brique est insuffisant au regard des assurances).

Chaque propriétaire doit entretenir le trottoir situé devant sa propriété en toutes saisons et plus particulièrement par temps de neige ou de verglas.

Deux arrêtés ont été pris en ce sens le 15 courant.

○ Formalités administratives

En raison des élections régionales des 6 et 13 décembre, la loi du 13 juillet 2015 autorise une révision supplémentaire des listes électorales prenant en compte les demandes d'inscription déposées jusqu'au 30 septembre 2015 (et non pas seulement jusqu'au 31 décembre 2014).

L'inscription nécessite la carte nationale d'identité et un justificatif de domicile.

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser (entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant) en se présentant à la mairie munie d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

Une attestation de recensement lui sera remise. Ce document, à conserver précieusement, est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

○ Elagage

Francis POISSON insiste sur l'obligation faite aux riverains des voies publiques d'élagger leurs arbres et arbustes, à **l'aplomb de leur clôture**.

○ Carte Imagine R

Lors de son Conseil d'Administration du 8 juillet dernier, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), a décidé de mettre en place, à compter du 1^{er} septembre 2015, le forfait **Imagine R toutes zones pour les scolaires**, comme pour les étudiants, moyennant un tarif unique de 341,90 € /an (frais de dossier de 8 € inclus), pour l'année scolaire 2015/2016.

Conformément à la décision du STIF, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, ce nouveau forfait Imagine R, totalement dézonné, permettra aux utilisateurs de voyager sans limite sur l'ensemble des transports en commun d'Île-de-France, **tous les jours de l'année**.

Le Département a maintenu sa participation à hauteur de **50 %** (hors frais de dossier) au financement de ce titre de transport, pour l'ensemble des collégiens et lycéens de moins de 22 ans jusqu'au BAC. Grâce à cet effort départemental, le coût du forfait Imagine R scolaire toutes zones pour les familles seine-et-marnaises s'élève donc à un coût annuel de **174,95 €** au lieu de **341,90 €** prix public, pour l'année scolaire 2015/2016.

La prise en charge complémentaire accordée aux élèves boursiers de l'Education Nationale reste également maintenue. Ces derniers bénéficieront donc toujours d'un tarif dégressif, soit un coût de **119,30 €** ou **63,65 €/an**, en fonction du montant de leur bourse.

La décision du STIF vient homogénéiser les deux forfaits Imagine R (scolaire et étudiant) en forfait toutes zones, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour ce même tarif unique de **341,90 €**. Néanmoins, le Département n'intervient pas dans le financement du forfait Imagine R étudiant.

○ Etat civil

Le Conseil félicite les parents des petits

- Florent CREPIN né le 2 juillet
- Léna GALLOIS née le 2 juillet.
- Giulia SALOMON née le 9 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h50.